



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA NIÈVRE**

Nevers, le 20 août 2021

Division des élèves (DIVEL)

Actions culturelles

Affaire suivie par :

Véronique Lemoine

Tél : 03 86 21 70 45

Mél : sco58.dac@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58028 Nevers cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames les cheffes d'établissement et
Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Règlement départemental 2021/2022 du dispositif "collège au cinéma"

De la 6^{ème} à la 3^{ème}, le dispositif « Collège au cinéma » propose aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques lors des projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels les bases d'une culture cinématographique.

La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissement et des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leurs classes. Les activités du dispositif « Collège au cinéma » sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre

Le présent règlement définit les modalités organisationnelles du dispositif « Collège au cinéma » dans la Nièvre.

I. Inscription des établissements (fin juin / début septembre)

L'inscription des établissements se fait via une fiche d'inscription papier. Elle est transmise fin août par la DSDEN à tous les collèges, 3^{ème} prépa-métier de lycée professionnel, ITEP de la Nièvre. Cette fiche doit être signée par le chef d'établissement et vaut engagement définitif. Elle doit ensuite être retournée, avant le 10 septembre 2021, à la DIVEL à l'adresse suivante : sco58.dac@ac-dijon.fr. Chaque classe inscrite doit participer aux trois séances prévues par la programmation. L'inscription est prise en compte uniquement à réception du formulaire signé.

Lors de l'inscription sont précisés les effectifs par niveaux des classes inscrites, les noms des enseignants participants, les noms des enseignants référents (un par double niveau 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}), le choix du lieu où se dérouleront les séances pour les trois trimestres (salle de cinéma partenaire ou cinéma itinérant). Les établissements précisent également leurs contraintes et leurs souhaits dans la perspective de l'élaboration du planning des projections. Devront également y être inscrits les enseignants participants aux journées de formation.

II. Communication

Afin de promouvoir le dispositif, une affiche et un dépliant « Collège au cinéma » sont conçus par le coordinateur cinéma départemental Sceni qua non. Ces supports de communication sont à disposition à la DSDEN. Il est demandé aux établissements d'assurer une large diffusion de ce document au sein de la communauté éducative.

En plus du contact direct avec les établissements, la DSDEN communique sur le dispositif via son site internet.

III. Participation financière des établissements

Le tarif pratiqué lors des projections « Collège au cinéma » est fixé au niveau national pour les classes engagées dans le dispositif à raison de 2,50 € par élève et par séance (principe de gratuité pour les enseignants et les accompagnateurs) soit un coût annuel de 7,50€ par élève pour l'établissement.

Les établissements contacteront en début d'année leur cinéma partenaire pour connaître les modes de règlement acceptés (paiement sur place, à réception de la facture ou bon de commande). Le règlement se fait par séance en fonction du nombre d'élèves présents à la projection.

Les éventuels frais de transport sont à la charge de l'établissement.

S'agissant d'une activité obligatoire d'enseignement, aucune participation financière ne peut être demandée aux familles.

IV. Films projetés dans l'année

Un comité de sélection du dispositif (annexe 1) procède au choix des films, à partir de la liste nationale validée par le CNC. Ce choix doit être approuvé par le comité de pilotage et s'applique alors à l'ensemble des collèges du département.

Trois films (un par trimestre) sont proposés pour le double niveau 6^{ème}/ 5^{ème} et pour le double niveau 4^{ème}/ 3^{ème}. Le comité de sélection peut proposer un ou plusieurs films en commun aux deux doubles niveaux. Il veille à ce qu'il y ait un film spécifiquement programmé pour chaque double niveau. L'inscription vaut engagement des classes à suivre les trois films.

V. Planification des projections

Lors de l'inscription les établissements choisissent le lieu de projection parmi les salles partenaires (voir annexe 2). Ils prendront ainsi contact directement avec les cinémas ou Sceni qua non, avant le 23/10/2021 (vacances scolaires), afin de déterminer, dès le début d'année les dates de projection des 3 trimestres.

Deux situations :

- La salle de projection choisie par l'établissement est le cinéma itinérant ou une salle dont Sceni qua non à la charge. Dans ce cas, il revient à l'association de planifier les séances en tenant compte dans la mesure du possible des contraintes et souhaits des établissements.
- La salle de projection choisie est un cinéma partenaire. Sceni qua non arrête en concertation avec les exploitants de salles, les périodes de projection pour l'année. Ces périodes sont communiquées aux établissements par la DSDEN. Le contact avec l'exploitant doit être assuré par un seul interlocuteur du collège qui centralise les dates choisies par l'ensemble des enseignants participants au dispositif. Les cinémas partenaires communiquent à Sceni qua non les dates programmées avec les établissements.

Dans les deux cas :

Sceni qua non adresse à la DSDEN le planning annuel des projections pour l'ensemble des établissements. Ce planning annuel est communiqué par la DSDEN aux établissements.

A noter : Les ajustements du planning, parfois nécessaires en cours d'année en raison des imprévus inhérents à la vie des établissements, doivent rester exceptionnels. Ces demandes d'ajustements, faites auprès de sceni qua non, doivent être communiquées à la DSDEN et respecter un délai de prévenance de 10 jours. Une séance annulée pourra être facturée à l'établissement par l'exploitant.

VI. Dispositif d'accompagnement des enseignants et prolongements pédagogiques

Les enseignants-référents sont les personnes ressources du dispositif « Collège au cinéma » de l'établissement. Ces enseignants-référents : un enseignant pour les niveaux 6^{ème}/5^{ème}, un enseignant pour les niveaux 4^{ème}/3^{ème} doivent s'inscrire aux journées de formation. Ces enseignants s'engagent à relayer ensuite la formation aux collègues de leur établissement afin de leur permettre d'étudier les films en classe avec leurs élèves.

- Pré-visionnage des films et formation

Un pré-visionnage des films retenus pour l'année est proposé aux enseignants participants. Il se déroulera à La Charité sur Loire :

- le 07/10/2021 pour les films de niveaux 6^{ème}/5^{ème},
- le 08/10/2021 pour les films de niveaux 4^{ème}/3^{ème}.

Un courrier d'invitation est transmis à chaque enseignant sous couvert du chef d'établissement. Les frais de déplacements pour ces moments de pré-visionnage ne sont pris en charge ni par la DSDEN ni par le Rectorat. La présence des enseignants-référents au pré-visionnage des films est essentielle dans la perspective de la formation qui suit, puisque les films n'y sont pas diffusés dans leur intégralité (études de séquences).

- Formation

Deux journées de formation sont dispensées, dans les locaux de Canopé (3 rue Lamartine à Nevers) de 9h à 12h et 13h30 à 16h30, aux enseignants :

- le 11/10/2021 pour les films niveaux 6^{ème}/5^{ème}
- le 12/10/2021 pour les films niveaux 4^{ème}/3^{ème}.

Des ordres de missions seront adressés aux enseignants par le rectorat. Les enseignants référents pourront bénéficier de la prise en charge de leur frais de déplacement.

- Ateliers mis en place par l'association Sceni qua non

Le Conseil Départemental de la Nièvre finance, en fonction des crédits alloués, des ateliers cinéma autour de la programmation annuelle pour les établissements participant à « Collège au cinéma ». Ces ateliers ont lieu dans les établissements. Ils permettent une approche concrète de l'écriture cinématographique ainsi que des rencontres avec des professionnels du cinéma. Un courrier du directeur académique est adressé aux établissements afin qu'ils s'inscrivent à ces ateliers.

A noter : Depuis l'année 2019-2020, aucun atelier n'a pu être organisé en raison de la crise sanitaire.

- Documentation pédagogique et support en ligne

Des outils pédagogiques destinés aux enseignants et aux élèves sont fournis aux participants. Les documents pédagogiques comportent des informations sur l'œuvre et de nombreuses rubriques telles une présentation du film, une analyse des plans et des séquences, un point de vue sur la signification de l'œuvre, des propositions pédagogiques.

Pour des raisons de coûts, cette documentation ne peut être adressée directement aux établissements. La préparation de la documentation (constitution des lots de plaquettes élèves, livrets pédagogiques et affiches pour chaque établissement) est assurée en partenariat par Sceni qua non et la DSDEN. Cette documentation sera mise à disposition des EPLE lors des journées de formation à la DSDEN les 11 et 12/10/2021.

En complément de la formation départementale et des supports pédagogiques matériels (livret du professeur, DVD disponibles à Canopé), des séquences pédagogiques sont proposées en ligne sur les films, mi-octobre, préparées notamment par les formateurs départementaux et le CNC.

Pour tout renseignement complémentaire :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Division des élèves

03.86.21.70.45 / sco58.dac@ac-dijon.fr

Ressources :

<http://sceniquanon.com/>

<http://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/education-a-l-image/college-au-cinema>

<http://www.transmettrelecinema.com/>

<http://eduscol.education.fr/cid72367/les-dispositifs-scolaires-en-partenariat-avec-le-cnc.html>

Pascale NIQUETPETIPAS

PJ : 3

- ANNEXE 1 – Cahier des charges Comité de sélection
- ANNEXE 2 – Salles partenaires
- ANNEXE 3 - Films choisis par le comité de pilotage pour l'année scolaires 2021-2022

Copie :
Coordination départementale cinéma – association Sceni qua non
Coordination Éducation nationale
Coordination Direction Régionale des Affaires Culturelles
Formatrices Collège au cinéma

COLLEGE AU CINEMA CAHIER DES CHARGES COMITE DE SELECTION

Les membres du comité de sélection choisissent les films de la programmation parmi un catalogue national conçu pour les accompagner dans leur objectif de programmation. Ce catalogue est également destiné aux enseignants qui souhaiteraient concevoir un projet pédagogique interdisciplinaire. Ces films et programmes de films reflètent la richesse et la diversité du cinéma. Le choix de programmation du comité de pilotage s'applique alors à l'ensemble des collèges du département.

Les films présentés sont majoritairement classés art et essai et privilégient les films français, européens et les cinématographies peu diffusées. Ils sont en version originale sous-titrée en français. Chaque film est accompagné d'un dossier pédagogique (dossier enseignant) et d'une fiche thématique remise à chaque élève (fiche élève).

RESSOURCES

Les membres du comité de sélection devront dans un premier temps prendre connaissance du **catalogue national Collège au cinéma** transmis par la coordination départementale. La liste des films, actualisée en fonction des programmations déjà diffusées sur le département ces 10 dernières années, sera également communiquée. En cas de besoin, chacun pourra disposer d'un lien de visionnement des films.

PROPOSITION INDIVIDUELLE DE PROGRAMMATION

À partir de là, chaque membre du comité établira une **proposition de programmation de 4 films** (1 film 6^e-5^e + 1 film 4^e-3^e pour le 1^{er} trimestre ainsi que 2 films tous niveaux pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres) et la communiquera par mail à la coordination départementale. Celle-ci transmettra ensuite à l'ensemble des membres le **résultat des votes qui servira de base de travail pour le comité de sélection.**

POUR UNE PROGRAMMATION EQUILIBREE ET DIVERSE

Pour établir leur choix de programmation, et dans un souci d'équilibre, les membres du comité seront invités à **être attentifs aux critères suivants** :

- Les genres cinématographiques (comédie, drame...).
- Les périodes de réalisation : à la fois du cinéma de patrimoine et du cinéma contemporain.
- Les origines géographiques : mise en avant de cinématographies fragiles, peu diffusées.
- Les écritures filmiques : documentaire, animation, courts métrages, cinéma hybride.
- La présence de réalisatrices ou personnages principaux féminins.

Le dispositif Collège au cinéma propose un **parcours cinématographique** aux élèves et il est important que la programmation reflète la diversité du cinéma et donne accès aux élèves à des films peu visibles.

Enfin, les propositions de programmation pourront être pensées, pour ceux qui le souhaitent, autour d'une thématique, d'un fil conducteur qui attire le regard et l'écoute des élèves sur un élément de mise en scène ou un sujet commun aux films proposés (par exemple la musique, la couleur, le cadrage, le corps, l'égalité, la pauvreté, l'imaginaire...)

COMITE DE SELECTION

En comité de sélection, chacun sera amené à présenter son choix de programmation et à expliquer les raisons de ce choix (sensibilité personnelles, coup de cœur pour un film, envie d'aborder un film en lien avec l'actualité/avec le programme, envie de traiter une thématique sensible chez les élèves...). La programmation finale émergera de toutes les propositions et d'un temps de débat collectif.

Le comité de sélection des films est composé de la façon suivante :

- Coordinateur cinéma Éducation nationale
 - Représentant DSDEN
 - Représentant Scéni qua non
 - Représentant DRAC
 - Représentant association des cinémas
 - Formateurs
 - 4 représentants des enseignants participants au dispositif
-

ANNEXE 2 – Salles partenaires

Lieu	Cinéma	Contacts
La Charité-sur-Loire	Cinéma « Crystal Palace »	cinemalacharite@gmail.com 03 86 70 00 30
Clamecy	Cinéma « Casino »	contactcinemaclamecy@orange.fr 06 26 41 30 97
Cosne-sur-Loire	Cinéma « Eden »	edencinema@wanadoo.fr 03 86 28 10 39
Decize	Cinéma « Cinéal »	cinema.decize@orange.fr 03 86 25 41 11
Nevers	Cinéma « Le Mazarin »	direction@cinemazarin-nevers.fr 03 86 90 13 13
St Honoré-les-Bains	Cinéma « Le Select » -	educ@sceniquanon.com 03 86 21 46 46
Luzy	Cinéma « Le Vox »	educ@sceniquanon.com 03 86 21 46 46
Château-Chinon	Cinéma « L'Etoile »	educ@sceniquanon.com 03 86 21 46 46
Ouroux en Morvan	Le Clap	educ@sceniquanon.com 03 86 21 46 46
Département*	Cinéma itinérant « La Nivernaise »	educ@sceniquanon.com 03 86 21 46 46

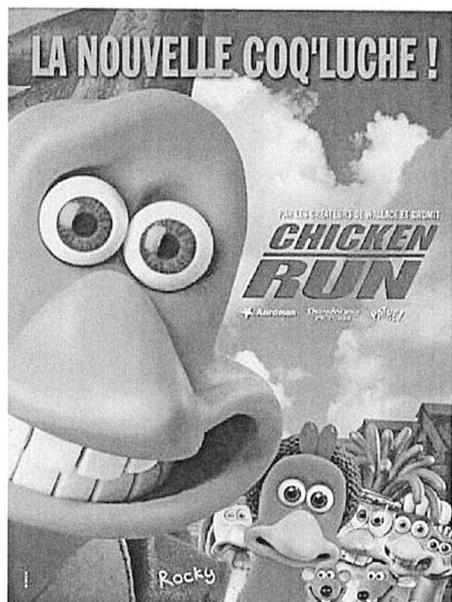
* Liste des lieux de projection du cinéma itinérant :

Brassy / Planchez / Dommartin / Lormes / Moux-en-Morvan / Montsauche-les-Settons / Onlay / Rouy / St Saulge / St Benin d'Azy / St Jean aux Amognes / Beaumont Sardolles / Crux la ville / Bazolles / Anlezy / Donzy / Neuvy-sur-Loire / Brinon / Corbigny / Chatillon-en-Bazois / Champlemy / Prémery / Guérigny / Giry / Lurcy-le-Bourg / Moussy / Imphy / Luthenay-Uxeloup / Ste Parize-le-Châtel / St Pierre-Le-Moutier / La Fermeté

ANNEXE 3 – sélection des films 2021-2022

Niveau 6^{ème}/5^{ème}

- 1^{er} trimestre : **Chicken run**



De Peter Lord, Nick Park

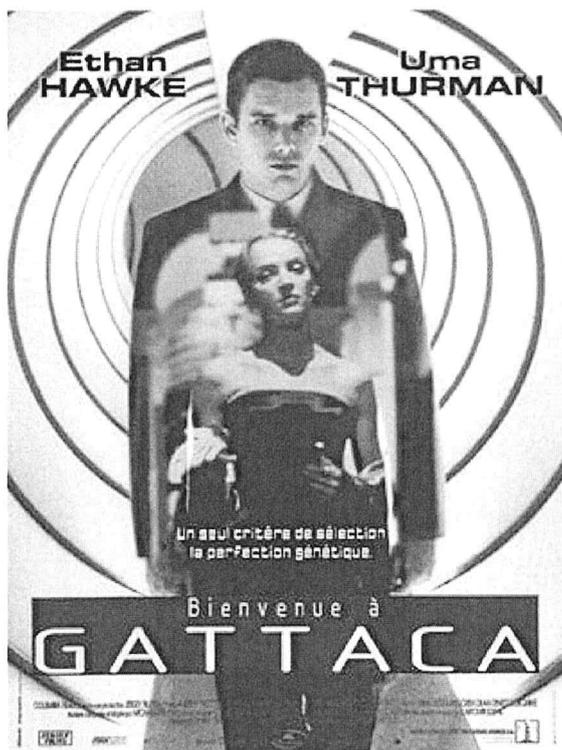
Genre Animation

Nationalité franco-américano-britannique

En 1950, en Angleterre, dans le Yorkshire, la vie paisible du poulailler de la ferme Tweedy semble plaire à ses locataires. La nourriture est abondante et l'endroit est chaleureux. Mais la poule Ginger est loin de partager l'avis de ses consœurs : elle rêve de grand espace et de liberté. Chaque jour, elle essaie sans succès de s'évader de la basse-cour. La courageuse Ginger s'arme de patience pour faire comprendre à ses copines volatiles que le grillage n'est pas autour de la ferme mais bien dans leur tête. Ses espoirs reprennent vie lorsqu'un "coq-boy libre et solitaire", Rocky, atterrit dans la basse-cour. Ginger voit alors en lui le sauveur de toutes les poules. S'il pouvait leur enseigner à voler, elles seraient capables de s'enfuir. Car elles n'ont pas le choix : M. Tweedy, le propriétaire de la ferme, a décidé de les passer à la casserole un jour ou l'autre.

Niveau 4^{ème}/3^{ème} :

- 1^{er} trimestre : **Bienvenue à Gattaca**



De Andrew Niccol

Avec Ethan Hawke, Uma Thurman, Jude Law

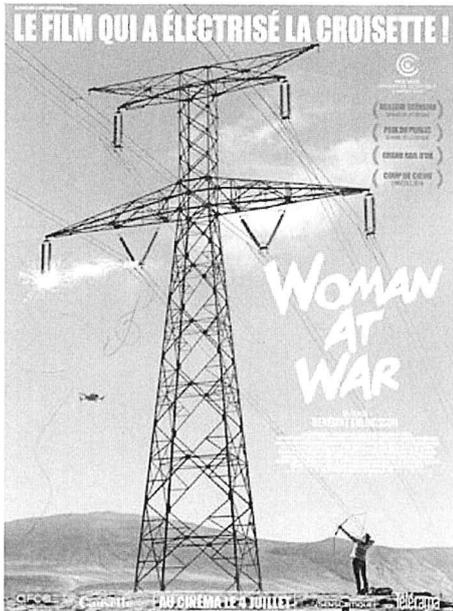
Genres Science fiction,

Nationalité américaine

Dans un monde parfait, Gattaca est un centre d'études et de recherches spatiales pour des jeunes gens au patrimoine génétique impeccable. Jérôme, candidat idéal, voit sa vie détruite par un accident tandis que Vincent, enfant naturel, rêve de partir pour l'espace. Chacun des deux va permettre à l'autre d'obtenir ce qu'il souhaite en déjouant les lois de Gattaca.

Tous niveaux:

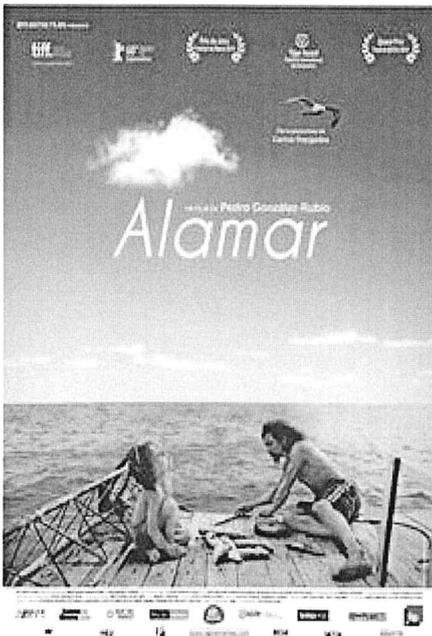
- 2^{ème} trimestre : **Woman at war**



De Benedikt Erlingsson
Avec Halldora Geirhardsdottir, Jóhann Sigurðarson, Juan Camillo Roman Estrada
Genre Drame, comédie
Nationalité islando-franco-ukrainien

Halla, la cinquantaine, déclare la guerre à l'industrie locale de l'aluminium, qui défigure son pays. Elle prend tous les risques pour protéger les Hautes Terres d'Islande... Mais la situation pourrait changer avec l'arrivée inattendue d'une petite orpheline dans sa vie...

- 3^{ème} trimestre : **Alamar**



De Pedro Gonzalez-Rubio
Avec Jorge Machado, Roberta Palombini, Natan Machado Palombini
Genre Drame, Famille
Nationalité mexicaine

Durant les vacances, le petit Natan retrouve son père au Mexique pour quelques jours. Tous deux embarquent en pleine mer, destination Banco Chinchorro, l'une des plus grandes barrières de corail de la planète. Dans ce cadre idyllique, un lien complice se resserre entre le père et son fils...